



**Rapport intermédiaire non-
audité pour la période de six
mois se terminant le 30 juin 2023**

Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 167 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2022, nos produits rapportés s'élevaient à 57.8 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités 2022 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non-audités au 30 juin 2023.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque région pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022 au format jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, utilisées par la direction pour surveiller la performance.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin				
En millions d'USD				
	2023	%	2022	%
Produits¹	29 333	100%	28 027	100%
Coûts des ventes	(13 536)	46%	(12 784)	46%
Marge brute	15 796	54%	15 243	54%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(9 051)	31%	(8 616)	31%
Autres produits/(charges) d'exploitation	327	1%	478	2%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	7 072	24%	7 105	25%
Éléments non sous-jacents	(107)	-%	(105)	-%
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	6 965	24%	7 000	25%
Amortissements et dépréciations	2 596	9%	2 477	9%
EBITDA normalisé	9 668	33%	9 583	34%
EBITDA	9 561	33%	9 477	34%
Bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 762	9%	2 672	10%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 977	7%	1 692	6%

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
En millions d'USD		
	2023	2022
Activités opérationnelles		
Bénéfice	2 655	2 474
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 512	7 015
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement et utilisation des provisions	10 167	9 489
Variation du fonds de roulement	(4 615)	(3 339)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(192)	(195)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 806)	(3 823)
Dividendes reçus	43	50
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 597	2 182
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(2 063)	(1 939)
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	(8)	(44)
Cession/(acquisition) d'autres actifs	10	66
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 061)	(1 917)
Activités de financement		
Dividendes payés	(1 923)	(1 276)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	155	(3 452)
Paiements en vertu des contrats de location	(359)	(286)
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle et autres	(696)	(378)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 823)	(5 392)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 287)	(5 128)

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022 au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	289 074	-	-	(943)	288 131	(0.3)%
Produits	28 027	(39)	(1 459)	2 804	29 333	10.0%
Coûts des ventes	(12 784)	21	690	(1 463)	(13 536)	(11.5)%
Marge brute	15 243	(18)	(769)	1 340	15 796	8.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 616)	(16)	426	(845)	(9 051)	(9.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	478	(204)	(19)	72	327	26.2%
EBIT normalisé	7 105	(239)	(362)	567	7 072	8.3%
EBITDA normalisé	9 583	(239)	(524)	848	9 668	9.1%
Marge EBITDA normalisé	34.2%	-	-	-	33.0%	(29) bps

Au cours du premier semestre de 2023, notre EBITDA normalisé a augmenté de 9.1%, tandis que notre marge EBITDA normalisé a diminué de 29 points de base, à 33.0%.

Les volumes consolidés ont régressé de 0.3%, les volumes de nos propres bières affichant une baisse de 0.8% et les volumes non-bières une hausse de 2.1% au cours du premier semestre de 2023, la croissance sur la majorité de nos marchés au cours du deuxième trimestre de 2023 ayant été atténuée par la performance aux États-Unis.

Les produits consolidés ont augmenté de 10.0% à 29 333 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 10.6% résultant d'actions en termes de prix, de la premiumisation constante et d'autres initiatives de gestion des produits. Les produits combinés de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont augmenté de 13.4% au niveau mondial et de 16.9% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 11.5% et de 12.2% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif attendu du prix des produits de base.

Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux consolidés ont augmenté de 9.8%, principalement en raison d'investissements accrus dans la vente et le marketing.

Au cours du premier semestre de 2022, Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil. Le changement par rapport à l'année précédente est présenté comme un changement dans le périmètre et n'impacte aucunement la croissance interne présentée. En outre, au cours du premier semestre de 2022, Ambev a reconnu des produits d'intérêt de 113 millions d'USD dans les produits financiers liés à ces crédits. Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être collectés sur une période de plus de 12 mois après la date de clôture. Au 30 juin 2023, la somme totale de ces crédits et intérêts à recevoir s'élevait à 1 247 millions d'USD.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

En milliers d'hectolitres	2022	Scope	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Amérique du Nord	51 448	51	(4 104)	47 395	(8.0)%
Amériques du Centre	72 024	-	141	72 164	0.2%
Amérique du Sud	76 815	-	(791)	76 023	(1.0)%
EMEA	42 962	104	(224)	42 842	(0.5)%
Asie-Pacifique	45 385	-	4 204	49 589	9.3%
Exportations globales et sociétés holding	440	(155)	(168)	117	(58.9)%
AB InBev au niveau mondial	289 074	-	(943)	288 131	(0.3)%

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 8.0%

Aux États-Unis, nos ventes aux grossistes ont régressé de 8.6% et nos ventes aux détaillants de 9.2%, faisant moins bien que le secteur, principalement en raison de la baisse des volumes de Bud Light. Le secteur de la bière a continué à faire preuve de résilience au cours du premier semestre de 2023, assurant une croissance des produits de 2.6% tandis que les volumes ont diminué de 2.7%, selon Circana. La tendance de notre part totale du secteur de la bière a reculé au cours du deuxième trimestre de 2023, mais est restée stable entre la dernière semaine d'avril et la fin du mois de juin. Depuis le mois d'avril, nous sommes activement entrés en relation avec plus de 170 000 consommateurs à travers le pays par l'intermédiaire d'une société de recherche tierce. Les données récoltées démontrent que la majorité des consommateurs interrogés sont favorables à la marque Bud Light et environ 80% sont favorables ou neutres. Dans le cadre de notre plan à long terme, nous avons accru nos investissements dans nos marques clés afin de soutenir nos initiatives clés telles que la poursuite de partenariats avec la NFL, la NBA, Folds of Honor et Farm Rescue et nos mesures de soutien aux grossistes. Au Canada, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette.

Les volumes totaux des **Amériques du Centre** ont augmenté de 0.2%.

Au Mexique, nos volumes sont restés stables. Au cours du premier semestre de 2023, notre performance a été stimulée par le développement continu du portefeuille et la transformation numérique en cours. Notre portefeuille above core a continué à se surpasser, affichant une hausse des produits d'environ 15%, menée par les solides résultats de Modelo, Michelob Ultra et Pacifico. Nous avons poursuivi l'expansion de nos initiatives numériques et physiques DTC au cours du deuxième trimestre de 2023, notre plateforme DTC numérique, TaDa, étant désormais opérationnelle dans plus de 60 villes majeures et honorant en moyenne plus de 300 000 commandes par mois, et 150 magasins Modelorama supplémentaires ayant été ouverts.

En Colombie, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette. Une performance particulièrement solide de Poker, avec une hausse des volumes à deux chiffres, a tiré notre performance au cours du premier semestre de 2023.

Au Pérou, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette.

En Équateur, nos volumes ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, soutenus par des gains continus de part d'alcool total. Nos marques above core ont continué de tirer notre croissance au cours du premier semestre de 2023, réalisant une hausse à deux chiffres des produits.

Les volumes totaux de l'**Amérique du Sud** ont reculé de 1.0%.

Au Brésil, nos volumes totaux sont restés stables, les volumes de bière affichant une baisse de 0.9%, et les volumes non-bière une hausse de 2.5%. Nos marques premium et super premium ont continué de surpasser le secteur au cours des six premiers mois de 2023, enregistrant une croissance des volumes d'environ 35%, menée par Original, Spaten et Corona. BEES Marketplace a continué de se développer, atteignant plus de 700 000 clients, soit une augmentation de 29% par rapport au deuxième trimestre de 2022, et augmentant la valeur brute des marchandises de 64%. Notre plateforme numérique DTC, Zé Delivery, a atteint 4.6 millions d'utilisateurs actifs mensuels ce trimestre, soit une hausse de 12% par rapport au deuxième trimestre de 2022, et a augmenté la valeur brute des marchandises de 12%.

En Argentine, les volumes ont régressé d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette.

Les volumes totaux de la zone **EMEA** ont diminué de 0.5%.

En Europe, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette. Nous continuons de stimuler la premiumisation à travers l'Europe. Nos marques premium et super premium ont réalisé une croissance à deux chiffres des produits au cours des six premiers mois de 2023, menée par Corona et Budweiser.

En Afrique du Sud, les volumes ont enregistré une hausse à un chiffre dans la moyenne de la fourchette. Nous continuons de constater une forte demande des consommateurs à l'égard de notre portefeuille, qui gagne de la part de bière et d'alcool total selon nos estimations. Carling Black Label, la marque de bière n°1 dans le pays, a mené notre performance au cours des six premiers mois de 2023, avec une hausse des volumes d'un peu plus de 10%, et nos marques mondiales ont augmenté leurs volumes de plus de 40%, sous l'impulsion de Corona.

En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de bière ont reculé au Nigéria, en raison d'un secteur faible qui était impacté par un environnement opérationnel qui reste difficile. Sur nos autres marchés, les volumes ont augmenté dans l'ensemble d'un chiffre dans le bas de la fourchette au cours des six premiers mois de 2023, principalement sous l'impulsion de la Tanzanie, du Ghana et de l'Ouganda.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 9.3%.

En Chine, les volumes ont augmenté de 9.4% au cours des six premiers mois de 2023, surpassant le secteur selon nos estimations. Nous avons réalisé une hausse des volumes dans tous les segments de notre portefeuille au premier semestre de 2023, menée par une hausse des volumes de près de 20% tant dans notre portefeuille premium que super premium. Le déploiement et l'adoption de la plateforme BEES se sont poursuivis, BEES étant désormais présente dans plus de 220 villes, et plus de 45% de nos produits ayant été réalisés via des canaux numériques en juin.

En Corée du Sud, les volumes ont enregistré une hausse à un chiffre dans le bas de la fourchette au premier semestre de 2023.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 30 juin 2023 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	289 074	-	-	(943)	288 131	(0.3)%
Produits	28 027	(39)	(1 459)	2 804	29 333	10.0%
Coûts des ventes	(12 784)	21	690	(1 463)	(13 536)	(11.5)%
Marge brute	15 243	(18)	(769)	1 340	15 796	8.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 616)	(16)	426	(845)	(9 051)	(9.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	478	(204)	(19)	72	327	26.2%
EBIT normalisé	7 105	(239)	(362)	567	7 072	8.3%
EBITDA normalisé	9 583	(239)	(524)	848	9 668	9.1%
Marge EBITDA normalisé	34.2%	-	-	-	33.0%	(29) bps

Amérique du Nord	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	51 448	51	-	(4 104)	47 395	(8.0)%
Produits	8 192	2	(67)	(201)	7 926	(2.5)%
Coûts des ventes	(3 349)	(2)	23	(92)	(3 420)	(2.7)%
Marge brute	4 844	-	(44)	(293)	4 506	(6.0)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 279)	(28)	25	(71)	(2 354)	(3.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	28	-	-	(10)	18	(35.6)%
EBIT normalisé	2 592	(29)	(19)	(374)	2 171	(14.6)%
EBITDA normalisé	2 975	(29)	(23)	(385)	2 539	(13.1)%
Marge EBITDA normalisé	36.3%	-	-	-	32.0%	(391) bps

Amériques du Centre	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	72 024	-	-	141	72 164	0.2%
Produits	6 693	-	173	707	7 573	10.6%
Coûts des ventes	(2 625)	1	(58)	(245)	(2 926)	(9.3)%
Marge brute	4 068	2	114	463	4 646	11.4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 631)	(12)	(53)	(167)	(1 863)	(10.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	(12)	-	-	19	8	-
EBIT normalisé	2 425	(10)	62	315	2 792	13.0%
EBITDA normalisé	3 060	(10)	89	355	3 494	11.6%
Marge EBITDA normalisé	45.7%	-	-	-	46.1%	44 bps

Amérique du Sud	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	76 815	-	-	(791)	76 023	(1.0)%
Produits	5 333	-	(964)	1 480	5 849	28.0%
Coûts des ventes	(2 792)	-	405	(562)	(2 949)	(20.2)%
Marge brute	2 541	-	(558)	918	2 900	36.5%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 609)	(13)	280	(462)	(1 804)	(28.7)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	312	(201)	(13)	73	171	66.0%
EBIT normalisé	1 244	(213)	(292)	529	1 268	52.2%
EBITDA normalisé	1 666	(213)	(409)	723	1 766	50.3%
Marge EBITDA normalisé	31.2%	-	-	-	30.2%	469 bps

EMEA	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	42 962	104	-	(224)	42 842	(0.5)%
Produits	3 940	38	(336)	429	4 070	10.8%
Coûts des ventes	(2 000)	(20)	191	(381)	(2 210)	(18.9)%
Marge brute	1 939	18	(145)	48	1 860	2.5%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 341)	(31)	94	(29)	(1 307)	(2.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	88	(4)	(3)	2	83	1.9 %
EBIT normalisé	685	(16)	(55)	21	635	3.1%
EBITDA normalisé	1 192	(15)	(97)	63	1 142	5.3%
Marge EBITDA normalisé	30.3%	-	-	-	28.1%	(146) bps

Asie-Pacifique	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	45 385	-	-	4 204	49 589	9.3%
Produits	3 471	(6)	(262)	476	3 679	13.7%
Coûts des ventes	(1 655)	-	125	(219)	(1 750)	(13.2)%
Marge brute	1 816	(7)	(137)	257	1 929	14.2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(999)	4	73	(110)	(1 033)	(11.1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	67	-	(4)	(10)	53	(15.5)%
EBIT normalisé	884	(3)	(68)	136	949	15.5%
EBITDA normalisé	1 232	(3)	(91)	136	1 273	11.0%
Marge EBITDA normalisé	35.5%	-	-	-	34.6%	(84) bps

Exportations globales et sociétés holding	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	440	(155)	-	(168)	117	(58.9)%
Produits	399	(73)	(3)	(87)	236	(26.6)%
Coûts des ventes	(362)	42	4	35	(281)	10.9%
Marge brute	36	(31)	1	(52)	(45)	-
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(756)	64	7	(6)	(692)	(0.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	(5)	-	1	(2)	(6)	-
EBIT normalisé	(725)	33	10	(60)	(742)	(8.6)%
EBITDA normalisé	(541)	32	7	(43)	(545)	(8.5)%

PRODUITS

Nos produits consolidés ont augmenté de 10.0% à 29 333 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 10.6% au premier semestre de 2023, résultant d'actions en termes de prix, de la premiumisation en cours et d'autres initiatives de gestion des produits.

COÛTS DES VENTES

Nos coûts des ventes ont augmenté de 11.5% et de 12.2% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif attendu du prix des produits de base.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 9.3% au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 9.8%, principalement en raison d'investissements accrus dans la vente et le marketing.
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 26.2%, principalement en raison de la hausse des subventions gouvernementales et de l'impact de la cession d'actifs non stratégiques par rapport à l'année précédente. En outre, au premier semestre de 2022, Ambev a reconnu des produits de 201 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil. Le changement d'une année à l'autre est présenté comme un changement dans le périmètre.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 9.1% en interne pour atteindre 9 668 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 33.0%, ce qui représente une diminution interne de la marge EBITDA de 29 points de base, due principalement à des coûts défavorables attendus des matières premières et à une hausse des investissements dans la vente et le marketing.

Les écarts entre les marges de l'EBITDA normalisé par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DES CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées, (v) coûts financiers nets, (vi) coûts financiers nets non sous-jacents, (vii) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris les dépréciations non sous-jacentes) et (viii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin
En millions d'USD

	Annexes	2023	2022
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		1 977	1 692
Participations ne donnant pas le contrôle		678	782
Bénéfice		2 655	2 474
Impôts sur le résultat	9	1 192	1 244
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	(105)	(129)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	7/13	-	1 143
Coûts/(produits) financiers nets non sous-jacents ¹	8	703	(176)
Coût financier net ¹	8	2 520	2 444
Éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non sous-jacentes incluses)	7	107	105
EBIT normalisé		7 072	7 105
Amortissements et dépréciations (dépréciations non sous-jacentes exclues)	10	2 596	2 477
EBITDA normalisé		9 668	9 583

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à l'Annexe 7 *Éléments non sous-jacents*.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

IMPACT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2023 et 30 juin 2022 :

	2023	2022
Dollar américain	27.3%	29.3%
Real brésilien	14.5%	13.7%
Peso mexicain	12.3%	10.3%
Yuan chinois	9.6%	9.4%
Euro	5.5%	5.5%
Peso colombien	3.6%	4.1%
Rand sud-africain	3.6%	3.9%
Peso argentin ¹	3.4%	3.3%
Dollar canadien	3.2%	3.4%
Nuevo sol péruvien	3.1%	2.8%
Peso dominicain	2.1%	2.0%
Won sud-coréen	1.9%	2.1%
Livre sterling	1.9%	2.1%
Autre	7.9%	8.0%

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2023 et 30 juin 2022 :

	2023	2022
Dollar américain	22.9%	29.8%
Peso mexicain	17.8%	13.9%
Real brésilien	12.3%	12.4%
Yuan chinois	11.5%	10.1%
Nuevo sol péruvien	5.1%	3.9%
Peso colombien	5.0%	5.0%
Peso argentin ¹	4.2%	3.1%
Rand sud-africain	3.5%	4.0%
Dollar canadien	3.3%	2.5%
Peso dominicain	3.1%	2.9%
Euro	2.4%	4.3%
Won sud-coréen	1.6%	1.9%
Livre sterling	0.8%	0.1%
Autre	6.5%	6.0%

BÉNÉFICE

Le bénéfice sous-jacent (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et impact de l'hyperinflation) était de 2 762 millions d'USD (BPA sous-jacent 1.37 USD) au premier semestre de 2023, par rapport à 2 672 millions d'USD pour le premier semestre de 2022 (BPA sous-jacent 1.33 USD) (voir Annexe 16 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres pour les six premiers mois de 2023 était de 1 977 millions d'USD, comparé à 1 692 millions d'USD pour les six premiers mois de 2022, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents)* : 2 520 millions d'USD au premier semestre de 2023 comparé à un coût financier net de 2 444 millions d'USD pour le premier semestre de 2022.
- *Coûts financiers nets non sous-jacents* : Les coûts financiers nets non sous-jacents s'élevaient à 703 millions d'USD au premier semestre de 2023, comparé à 176 millions d'USD de produits pour le premier semestre de 2022. La perte de 703 millions d'USD correspond à des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB (30 juin 2022 : 296 millions d'USD de gain). Au cours des six premiers mois de 2022, nous avons enregistré 127 millions d'USD de perte liés au remboursement anticipé de certaines obligations.
- *Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées* : Les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées s'élevaient à 1 143 millions d'USD au premier semestre de 2022 et correspondent à la charge de dépréciation de notre investissement dans AB InBev Efes.

¹ Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société.

- *Éléments non sous-jacents impactant le bénéfice d'exploitation* : Au premier semestre de 2023, nous avons supporté des coûts non sous-jacents de 107 millions d'USD (30 juin 2022 : 105 millions d'USD) constitués principalement de 50 millions d'USD de coûts de restructuration (30 juin 2022 : 51 millions d'USD) et de 38 millions d'USD de coûts liés à la cession d'activités et à la vente d'actifs (y compris les dépréciations). Au cours des six premiers mois de 2022, nous avons enregistré 47 millions d'USD de coûts liés à l'arrêt des exportations vers la Russie et à la renonciation de tout avantage provenant des activités de l'entreprise associée AB InBev Efes.
- *Impôts sur le résultat* : 1 192 millions d'USD au premier semestre de 2023 avec un taux d'imposition effectif de 31.9%, comparé à 1 244 millions d'USD au premier semestre de 2022 avec un taux d'imposition effectif de 26.3%. Les taux d'imposition effectifs de 2023 et 2022 ont été impactés respectivement par les pertes non déductibles et les gains non imposables résultant d'instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et la couverture d'actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et SAB. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 27.3% au premier semestre de 2023 par rapport à 28.2% au premier semestre de 2022.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 678 millions d'USD au premier semestre de 2023 comparé à 782 millions d'USD au premier semestre de 2022.

Situation et ressources financières

FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'USD	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 597	2 182
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 061)	(1 917)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 823)	(5 392)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 287)	(5 128)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En millions d'USD	2023	2022
Bénéfice	2 655	2 474
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 512	7 015
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement et utilisation des provisions	10 167	9 489
Variation du fonds de roulement	(4 615)	(3 339)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(192)	(195)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 806)	(3 823)
Dividendes reçus	43	50
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 597	2 182

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 1 597 millions d'USD au premier semestre de 2023 comparé à 2 182 millions d'USD au premier semestre de 2022. Cette baisse s'explique par des variations du fonds de roulement pour les six premiers mois de 2023 par rapport aux six premiers mois de 2022.

Les variations du fonds de roulement au premier semestre de 2023 et de 2022 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En millions d'USD	2023	2022
Dépenses d'investissement nettes	(2 063)	(1 939)
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	(8)	(44)
Cession/(acquisition) d'autres actifs	10	66
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 061)	(1 917)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités d'investissement s'élevait à 2 061 millions d'USD au premier semestre de 2023, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 1 917 millions d'USD au premier semestre de 2022. La hausse des flux de trésorerie sortants provenant d'activités d'investissement était principalement due à des dépenses nettes d'investissement plus élevées en 2023 par rapport à 2022.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 2 063 millions d'USD au premier semestre de 2023 et à 1 939 millions d'USD au premier semestre de 2022. Environ 33% des dépenses d'investissement totales de 2023 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 49% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 18% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En millions d'USD	2023	2022
Dividendes payés	(1 923)	(1 276)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	155	(3 452)
Paievements en vertu des contrats de location	(359)	(286)
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle et autres	(696)	(378)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(2 823)	(5 392)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement s'élevait à 2 823 millions d'USD au premier semestre de 2023, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 5 392 millions d'USD au premier semestre de 2022. La diminution s'explique principalement par un remboursement inférieur des dettes en 2023 par rapport à 2022.

Au 30 juin 2023, nous disposons d'une liquidité totale de 16.9 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 6.8 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités de la société.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

Notre dette nette s'élevait à 73.8 milliards d'USD au 30 juin 2023 comparé à 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par notre direction pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a augmenté de 4.1 milliards d'USD au 30 juin 2023, par rapport au 31 décembre 2022. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 3.8 milliards d'USD), les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (hausse de l'endettement net de 1.9 milliards d'USD) et l'effet de change sur l'endettement net (hausse de l'endettement net de 0.4 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a augmenté, passant de 3.51x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022 à 3.70x pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2023. Notre structure de capital optimale est un ratio endettement net/EBITDA normalisé d'environ 2x et nous continuerons de gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 30 juin 2023 s'élevaient à 77 460 millions d'USD, par rapport à 73 398 millions d'USD au 31 décembre 2022. La hausse nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres et des gains de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'effet combiné de la hausse des taux de change à la clôture du peso colombien, de l'euro, du peso mexicain et du sol péruvien, et l'affaiblissement du taux de clôture du rand sud-africain, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 3 610 millions d'USD au 30 juin 2023 (augmentation des capitaux propres). La hausse des capitaux propres est partiellement atténuée par le versement de dividendes.

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à l'Annexe 17 *Prêts et emprunts portant intérêts* et à l'Annexe 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 30 juin 2023, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par les risques liés à la faiblesse et à l'incertitude économiques mondiales, régionales et locales, y compris ceux résultant d'un ralentissement économique, de l'inflation, de l'instabilité géopolitique (comme le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine), de l'augmentation des prix de l'énergie, de la pandémie de COVID-19, des changements dans les politiques gouvernementales et/ou de l'augmentation des taux d'intérêt. La consommation de bière et d'autres boissons alcoolisées et non alcoolisées dans de nombreuses juridictions où AB InBev exerce ses activités est étroitement liée aux conditions économiques générales et à l'évolution du revenu disponible. Des conditions macroéconomiques difficiles sur les marchés clés d'AB InBev ont affecté négativement la demande pour les produits d'AB InBev dans le passé et pourraient à l'avenir avoir un effet négatif important sur la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui pourrait à son tour entraîner une baisse des revenus et des bénéfices. L'instabilité géopolitique actuelle et l'inflation soutenue (y compris en raison du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine) ont entraîné une pression accrue sur la chaîne d'approvisionnement et une augmentation des coûts de l'énergie, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de fabrication, de vente et de livraison des produits d'AB InBev. En cas d'inflation soutenue et élevée sur plusieurs de ses marchés clés, il pourrait être difficile pour AB InBev de gérer efficacement les augmentations de ses coûts et AB InBev pourrait ne pas être en mesure de répercuter ces coûts accrus sur ses clients. Une importante détérioration des conditions économiques pourrait également amener les fournisseurs, distributeurs et autres partenaires tiers d'AB InBev à rencontrer des difficultés financières ou opérationnelles qu'ils ne pourraient pas surmonter, ce qui compromettrait leur capacité à remplir leurs obligations envers AB InBev, auquel cas l'activité et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de manière défavorable.

La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux, sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que sur le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a eu et peut continuer à avoir un effet négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En mars 2022, AB InBev a annoncé renoncer à tous les avantages financiers en tant que partenaire minoritaire liés aux activités de la *joint venture* AB InBev Efes, dans laquelle elle détient une participation minoritaire de 50% et qu'elle ne consolide pas. En avril 2022, AB InBev a annoncé sa décision de vendre sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes et être en pourparlers avec son partenaire, le brasseur turc Anadolu Efes, pour acquérir cette participation et que sa demande à Anadolu Efes de suspendre la licence accordée à AB InBev Efes pour la production et la vente de Bud en Russie ferait également partie d'une transaction potentielle. En conséquence, AB InBev a décomptabilisé l'investissement dans AB InBev Efes et a déclaré une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 1.1 milliard d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées au 30 juin 2022. Toute transaction potentielle sera soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires en Russie et en Ukraine, et rien ne garantit que les approbations réglementaires nécessaires seront obtenues ou qu'une transaction sera conclue. Dans le cadre du conflit en cours, diverses autorités gouvernementales, y compris dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont imposé des sanctions et d'autres mesures restrictives à l'encontre de la Russie, y compris des contrôles à l'exportation et des restrictions à l'exercice de certaines activités en Russie ou favorisant des entreprises russes. En raison du conflit et des réactions internationales qu'il a suscitées, les autorités russes ont également imposé diverses restrictions économiques et financières, notamment des contrôles des changes et des restrictions sur les transactions avec des parties non russes. La mise en œuvre ou l'extension de ces sanctions, restrictions commerciales, contrôles des exportations et des devises et autres mesures restrictives peuvent rendre difficile pour AB InBev la cession de sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes ou pour AB InBev Efes de transférer des liquidités de la Russie vers d'autres juridictions. Tout manquement aux sanctions et restrictions applicables pourrait exposer AB InBev à des sanctions réglementaires et à un risque réputationnel. Même si AB InBev renonce à tous les avantages financiers de la *joint venture* AB InBev Efes, ces développements ont eu, et peuvent continuer à avoir, un impact négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation de la société, et pourraient nuire à sa réputation.

En outre, les conséquences géopolitiques et économiques plus larges du conflit actuel pourraient avoir pour effet d'accroître d'autres risques décrits dans le présent document, y compris, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les effets négatifs sur les conditions économiques et politiques des principaux marchés d'AB InBev, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et des augmentations des prix des matières premières et de l'énergie avec des répercussions inflationnistes mondiales, des sanctions et des mesures restrictives supplémentaires, un risque accru de cyberincidents ou d'autres perturbations des systèmes d'information d'AB InBev, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. L'incidence définitive de ces perturbations dépend également d'événements échappant à la connaissance ou au contrôle d'AB InBev, y compris la portée et la durée du conflit et les actions prises par des parties autres qu'AB InBev pour y répondre, et ne peut être prédite.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son état de situation financière lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev à accéder à des fonds d'Argentine ainsi que sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endetté en concluant une facilité de crédit senior (senior credit facility) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. À court terme, la partie de l'état financier consolidé d'AB InBev représentée par de la dette devrait rester plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. Bien qu'AB InBev s'efforce d'allouer de manière dynamique son excédent de flux de trésorerie disponible afin d'équilibrer son endettement, de restituer des liquidités aux actionnaires et de procéder à des fusions et acquisitions sélectives, le niveau d'endettement de la société peut restreindre le montant des dividendes qu'elle peut verser.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des

produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev conclue des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations, en ce compris mais sans s'y limiter, les contrôles et restrictions monétaires, les principes comptables et l'illiquidité, l'inconvertibilité ou la non-transférabilité d'une monnaie donnée. Certaines filiales d'AB InBev, y compris Ambev, peuvent être tenues de garantir l'exécution de leurs obligations potentielles dans le cadre de certains accords et procédures judiciaires. Si ces filiales éprouvent des difficultés à obtenir ou à renouveler les instruments financiers nécessaires pour garantir leur exécution et si AB InBev ne fournit pas de garanties en ce qui concerne leurs obligations au titre de ces instruments financiers, ces filiales peuvent être tenues de payer des frais plus élevés, de fournir des garanties supplémentaires ou d'utiliser une partie substantielle de leur trésorerie pour garantir ces obligations, ce qui peut avoir un effet négatif sur leurs flux de trésorerie disponibles et leur liquidité et sur la capacité ultérieure d'AB InBev à recevoir des liquidités en amont. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à l'instabilité géopolitique, aux pressions inflationnistes, aux fluctuations monétaires, aux contraintes en matière d'approvisionnement et augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises. AB InBev a connu une hausse des coûts des produits de base, des matières premières et de la logistique en 2022 et au cours du premier semestre 2023, qui pourrait se poursuivre. Les prix de l'énergie ont été soumis à une forte volatilité dans un passé récent, notamment en raison du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir. Des prix de l'énergie élevés sur une période prolongée et des perturbations ou des contraintes affectant la disponibilité des services de transport pourraient impacter le prix ou la disponibilité des matières premières ou des produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev, et avoir un impact négatif sur les opérations d'AB InBev. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces coûts accrus ou d'augmenter ses prix sans subir une réduction des volumes, revenus et du bénéfice d'exploitation. Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donneront pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur.

La publicité négative entourant la société, ses activités, son personnel ou ses partenaires commerciaux, la perception par les consommateurs de la réponse de la société aux questions politiques et sociales ou aux événements catastrophiques, et les campagnes menées par des activistes, qu'elles soient justifiées ou non, associant la société, son personnel, sa chaîne d'approvisionnement ou ses partenaires commerciaux à un manquement à des normes éthiques, commerciales, environnementales, sociales et de gouvernance élevées, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, les conditions de travail et la santé et la sécurité des employés, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur l'image de marque et la réputation de la société et pourraient faire baisser la demande pour ses produits, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les relations de parrainage d'AB InBev peuvent également lui valoir une publicité négative à la suite d'une mauvaise conduite réelle ou présumée de personnes ou d'entités associées à des organisations qu'AB InBev parraine ou soutient. Les activités des partenaires promotionnels de la société qui nuisent à leur image publique ou à leur réputation pourraient également avoir un effet négatif sur la réputation ou l'image de marque d'AB InBev et pourraient faire baisser la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités.

En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec ses filiales dont elle détient une participation majoritaire. Par exemple, un conflit d'intérêts pourrait survenir en cas de litige concernant une violation contractuelle présumée, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives et négatives sur la situation financière d'AB InBev. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir en raison d'un double rôle joué par des administrateurs d'AB InBev qui peuvent également être des managers ou des cadres supérieurs de la filiale. Malgré les politiques et les procédures visant à adresser la possibilité de tels conflits d'intérêts, AB InBev pourrait ne pas être en mesure de résoudre l'ensemble de ces conflits à des conditions favorables pour AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel, entre autres, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les

investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) ou produits dérivés ou différents de la bière (beyond beer products). Ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, dans de nombreux cas en raison de l'évolution rapide du paysage numérique. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour ces plates-formes numériques ou si elle ne parvient pas à renforcer et à faire évoluer en permanence ses capacités en matière de commerce et de marketing numériques. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique. Cette attention résulte d'une tendance croissante en matière de santé et de bien-être. Malgré les progrès réalisés dans le cadre des objectifs d'AB InBev en matière de consommation intelligente d'alcool, AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La publicité négative et les campagnes menées par des activistes, qu'elles soient justifiées ou non, associant AB InBev, sa chaîne d'approvisionnement ou ses partenaires commerciaux à des problèmes liés au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'AB InBev et nuire à ses activités. AB InBev a adopté des politiques qui comportent un certain nombre d'engagements en matière de respect des droits de l'homme, notamment son engagement à respecter les principes et les orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les allégations, même fausses, selon lesquelles AB InBev ne respecte pas ses engagements ou le manquement réel ou perçu de ses fournisseurs ou autres partenaires commerciaux à se conformer aux lois applicables en matière de travail et de lieu de travail, y compris les lois

sur le travail des enfants, ou leur abus réel ou perçu ou leur mauvaise utilisation des travailleurs migrants pourraient avoir une incidence négative sur la réputation et l'image de marque d'AB InBev et pourraient avoir un effet négatif sur ses activités. AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 29 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2022 et l'annexe 21 *Passifs éventuels* des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de 2023.

AB InBev pourrait encourir des coûts importants en raison du respect, de la violation ou de la responsabilité en vertu de diverses réglementations qui régissent les activités d'AB InBev ou les activités de ses tiers licenciés, y compris les lois sur la protection des données personnelles telles que le règlement général sur la protection des données adopté dans l'Union européenne, le California Consumer Privacy Act, la loi sur la protection des informations personnelles de la République populaire de Chine et la loi générale sur la protection des données personnelles adoptée par le Brésil.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels, ce qui pourrait négativement impacter les résultats financiers d'AB InBev ainsi que ses résultats d'exploitation. Le fait d'imposer des prix minimums constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements potentiels au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) a travaillé sur une réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'initiative de réforme repose sur une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs ; et le deuxième pilier, qui est axé sur l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés. En juin 2021, les ministres des finances des pays du G7 ont annoncé un accord sur les principes de l'approche à deux piliers. Par la suite, en octobre 2021, le Cadre inclusif OCDE/G20 a annoncé que 136 pays et juridictions ont rejoint l'accord sur l'approche à deux piliers, y compris l'établissement d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés de 15%. En décembre 2021, l'OCDE a publié des règles détaillées pour faciliter la mise en œuvre du deuxième pilier et en décembre 2022, le Conseil de l'UE a annoncé que les États membres de l'UE étaient parvenus à un accord pour mettre en œuvre la composante de l'impôt minimum (deuxième pilier) de l'initiative mondiale de réforme fiscale internationale de l'OCDE à compter du 1er janvier 2024. Les États membres de l'UE sont désormais tenus d'adopter ces nouvelles règles dans leur législation nationale au plus tard le 31 décembre 2023. En outre, le 16 août 2022, le président américain Joe Biden a approuvé la loi sur la réduction de l'inflation (IRA), en vertu de laquelle les entreprises américaines qui déclarent plus d'un milliard de dollars de bénéfices aux actionnaires sont soumises à un impôt minimum de 15 % sur la base du revenu comptable. Des changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales ou la mise à jour de législations existantes de pays dans lesquels AB InBev opère, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces initiatives de réforme fiscale de l'OCDE, de l'IRA ou de propositions similaires pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où elle mène ses activités.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter négativement les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer dans le futur) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Des réglementations nouvelles ou étendues en matière de contrôle des exportations, des sanctions économiques, des embargos ou d'autres formes de restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Syrie, à Cuba, à l'Iran ou à d'autres pays dans lesquels AB InBev ou ses associés exercent leurs activités pourraient freiner les activités existantes d'AB InBev et résulter en d'importantes difficultés économiques dans ces régions, pouvant avoir un effet négatif sur les activités d'AB InBev et sur celles de ses associés, et pourrait entraîner des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels ou des investissements dans les associés.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba par le biais d'une filiale soient quantitativement non significatives, la réputation commerciale globale de la société pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis ou suite à l'implication de sa filiale dans des procédures judiciaires relatives à ses opérations à Cuba. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis.

En raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis à partir du 2 mai 2019, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. AB InBev a reçu des notifications de réclamations prétendant être faite en vertu de la loi Helms-Burton. Il n'est pas clair comment l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton affectera l'exposition d'AB InBev aux litiges américains en ce qui concerne cette notification de réclamation.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre les activités de marketing d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ("ESG"), et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à l'ESG, qui peuvent obliger l'entreprise à supporter des coûts accrus et l'exposer à une enquête réglementaire ou à une action en justice. Si AB InBev ne parvient pas à atteindre ses objectifs de développement durable pour 2025 ou son ambition de parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2040, pour quelque raison que ce soit, sa réputation globale pourrait en souffrir. De plus, la raréfaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production

et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. Les attentes du public en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption potentielle d'exigences légales et réglementaires visant à lutter contre le changement climatique et à accroître les informations relatives aux questions d'ESG, y compris le changement climatique et les efforts d'atténuation, ainsi que les normes disparates et en constante évolution pour l'identification, la mesure et la communication des paramètres ESG peuvent obliger l'entreprise à supporter des coûts accrus, à réaliser des investissements supplémentaires et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux processus de communication, et peuvent alourdir la charge et les risques liés à la conformité de l'entreprise. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives ou en raison de difficultés financières de ses fournisseurs. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières et des produits de base provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir une ses processus et activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, les ventes, la gestion des ressources humaines, la fabrication, la distribution et la commercialisation, et se repose sur des systèmes d'information, en ce compris par le biais de services opérés ou maintenus par des tiers, pour collecter, traiter, transmettre et archiver des informations électroniques, y compris, mais non-exclusivement, les informations sensibles, confidentielles ou personnelles des clients et des consommateurs. L'intégration du commerce électronique, de la fintech et de la vente directe dans les opérations d'AB InBev et leur contribution d'importance croissante dans les revenus de l'entreprise et dans les ventes, a augmenté la quantité d'informations qu'AB InBev traite et conserve, augmentent par la même occasion son exposition potentielle à un incident de sécurité. Les systèmes d'information des partenaires tiers d'AB InBev, y compris les fournisseurs et les distributeurs, et ceux des autres auxquels ils font appel, sont également exposés à des incidents de cybersécurité qui peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de leurs systèmes d'information et entraîner un accès non autorisé aux données sensibles d'AB InBev ou de ses clients. La conformité et les changements aux lois et réglementations relatives à la vie privée, à la cybersécurité et à la protection des données pourraient entraîner des dépenses importantes, et AB InBev pourrait être obligée de faire des investissements supplémentaires dans les technologies de sécurité. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour minimiser la probabilité et l'impact de tels incidents de cybersécurité et perturbations des systèmes d'information, de tels incidents pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev ou sur sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés négativement par des catastrophes naturelles, sociales, techniques, physiques ou autres, y compris des crises de santé publique et des pandémies mondiales. Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés négativement par la mise en œuvre des restrictions COVID-19 au cours des dernières années. Bien que la plupart des pays du monde aient supprimé les restrictions mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 peut continuer à avoir un impact sur la situation financière et les opérations de la société dépend de facteurs échappant au contrôle d'AB InBev. L'émergence de nouvelles variantes peut entraîner de nouvelles restrictions dans les régions et les pays où AB InBev opère, conduire à une plus grande incertitude économique et accroître bon nombre des autres risques décrits dans le présent document.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La note 27 des états financiers consolidés de 2022 et la note 19 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de 2023 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Évènements survenus après la date de clôture

Veillez vous référer à la Note 23 *Évènements survenus après la date de clôture* de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Déclaration du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV certifie, au nom et pour le compte de la société, que, à sa connaissance, (a) les états financiers qui ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* donnent une image fidèle des actifs, des passifs, de la situation financière et du résultat de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble et (b) le rapport de gestion comprend un examen fidèle du développement et des performances des activités et de la situation de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2023

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière d'Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales au 30 juin 2023, le compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé pour la période de six mois à cette date, ainsi que les notes explicatives (collectivement dénommés « états financiers consolidés intermédiaires résumés »). L'établissement et la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'information financière intermédiaire mise en oeuvre par l'auditeur indépendant de l'entité". Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en oeuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints n'ont pas été établis, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Diegem, le 2 Août 2023

Le Commissaire
PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par
Koen Hens
Réviseur d'Entreprises

Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période se terminant le 30 juin Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2023	2022 ¹
Produits		29 333	28 027
Coûts des ventes		(13 536)	(12 784)
Marge brute		15 796	15 243
Frais de distribution		(3 183)	(3 076)
Frais commerciaux et de marketing		(3 518)	(3 304)
Frais administratifs		(2 350)	(2 237)
Autres produits/(charges) d'exploitation		327	478
Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents		7 072	7 105
Éléments non sous-jacents au-dessus du bénéfice d'exploitation	7	(107)	(105)
Bénéfice d'exploitation		6 965	7 000
Coûts financiers	8	(2 905)	(2 835)
Produits financiers	8	385	391
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	8	(703)	176
Produits/(coûts) financiers nets		(3 223)	(2 268)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	105	129
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	7 / 13	-	(1 143)
Bénéfice avant impôts		3 847	3 718
Impôts sur le résultat	9	(1 192)	(1 244)
Bénéfice de l'exercice		2 655	2 474
Bénéfice de l'exercice attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		1 977	1 692
Participations ne donnant pas le contrôle		678	782
Bénéfice de base par action	16	0.98	0.84
Bénéfice dilué par action	16	0.96	0.83
Bénéfice sous-jacent par action ²	16	1.37	1.33

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour être conforme à la présentation de 2023.

² Le bénéfice sous-jacent par action n'est pas un indicateur défini par les IFRS. Se référer à la note 16 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	Annexes	2023	2022
Bénéfice de l'exercice		2 655	2 474
Autres éléments du résultat global: éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats			
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	16	3	1
		3	1
Autres éléments du résultat global: éléments qui pourraient être reclassés au compte de résultats			
Écarts de conversion des activités étrangères	16	3 574	2 412
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net		(95)	(417)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres		(497)	189
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats		(103)	(451)
		2 879	1 733
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt		2 882	1 734
Résultat global total		5 538	4 208
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		5 049	3 584
Participations ne donnant pas le contrôle		488	624

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	30 juin 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	10	27 181	26 671
Goodwill	11	116 168	113 010
Immobilisations incorporelles	12	40 973	40 209
Participations dans des entreprises associées	13	4 728	4 656
Placements	15	179	175
Actifs d'impôts différés		2 836	2 300
Pensions et obligations similaires		11	11
Impôts sur le résultat à récupérer		835	883
Dérivés	19	62	60
Créances commerciales et autres créances	14	1 895	1 782
Total actifs non-courants		194 868	189 757
Actifs courants			
Placements	15	85	97
Stocks		6 839	6 612
Impôts sur le résultat à récupérer		912	813
Dérivés	19	157	331
Créances commerciales et autres créances	14	6 609	5 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	6 848	9 973
Actifs détenus en vue de la vente		35	30
Total actifs courants		21 483	23 186
Total de l'actif		216 352	212 943
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital souscrit	16	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		18 835	15 218
Résultats reportés		39 269	38 823
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		77 460	73 398
Participations ne donnant pas le contrôle		11 324	10 880
Total capitaux propres		88 783	84 278
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	17	78 323	78 880
Pensions et obligations similaires		1 521	1 534
Passifs d'impôts différés		12 003	11 818
Impôts sur le résultat à payer		595	610
Dérivés	19	113	184
Dettes commerciales et autres dettes		872	859
Provisions		370	396
Total dettes non-courantes		93 796	94 282
Dettes courantes			
Découverts bancaires	15	53	83
Emprunts portant intérêts	17	2 524	1 029
Impôts sur le résultat à payer		1 263	1 438
Dérivés	19	6 340	5 308
Dettes commerciales et autres dettes		23 347	26 349
Provisions		244	176
Total dettes courantes		33 773	34 383
Total des capitaux propres et du passif		216 352	212 943

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Annexes	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev						Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux	
		Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés			Total
Au 1^{er} janvier 2022		1 736	17 620	(3 994)	54 001	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	1 692	1 692	782	2 474
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	1 892	-	1 892	(158)	1 734
Résultat global total		-	-	-	-	1 892	1 691	3 584	624	4 208
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 190)	(1 190)	(219)	(1 409)
Actions propres		-	-	184	-	-	(112)	72	-	72
Paiements fondés sur des actions	18	-	-	-	254	-	-	254	5	259
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	205	205	127	332
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(42)	(42)	(9)	(51)
Au 30 juin 2022		1 736	17 620	(3 810)	54 254	(32 685)	34 435	71 550	11 200	82 750

Millions d'USD	Annexes	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev						Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux	
		Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés			Total
Au 1^{er} janvier 2023		1 736	17 620	(3 706)	54 477	(35 553)	38 823	73 398	10 880	84 278
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	1 977	1 977	678	2 655
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	3 072	-	3 072	(189)	2 882
Résultat global total		-	-	-	-	3 072	1 977	5 049	488	5 538
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 581)	(1 581)	(273)	(1 855)
Actions propres		-	-	312	-	-	(230)	82	-	82
Paiements fondés sur des actions	18	-	-	-	232	-	-	232	12	244
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	324	324	201	525
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(44)	(44)	15	(29)
Au 30 juin 2023		1 736	17 620	(3 393)	54 709	(32 481)	39 269	77 460	11 324	88 783

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin
Millions d'USD

	Annexes	2023	2022 ¹
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice de l'exercice		2 655	2 474
Amortissements et dépréciations		2 595	2 477
(Produits)/coûts financiers nets	8	3 223	2 268
Paiements fondés sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	18	286	237
Impôts sur le résultat	9	1 192	1 244
Autres éléments non décaissés		321	(225)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	(105)	1 014
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions		10 167	9 489
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(1 325)	(581)
Diminution/(augmentation) des stocks		(228)	(833)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		(3 062)	(1 925)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(192)	(195)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		5 360	5 955
Intérêts payés		(2 322)	(2 082)
Intérêts reçus		512	177
Dividendes reçus		43	50
Impôts sur le résultat payés		(1 996)	(1 918)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		1 597	2 182
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10/12	(2 107)	(2 002)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		44	63
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise		(8)	(44)
Cession/(acquisition) d'autres actifs		10	66
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(2 061)	(1 917)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle		(3)	(52)
Emissions d'emprunts	17	181	68
Remboursement d'emprunts	17	(26)	(3 520)
Autres produits/(charges) financiers nets autres qu'intérêts		(693)	(326)
Paiements en vertu des contrats de location		(359)	(286)
Dividendes payés		(1 923)	(1 276)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(2 823)	(5 392)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(3 287)	(5 128)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		9 890	12 043
Effet de la variation des taux de change		191	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	15	6 794	6 897

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Eléments non sous-jacents	7
Charges et produits financiers	8
Impôts sur le résultat	9
Immobilisations corporelles	10
Goodwill	11
Immobilisations incorporelles	12
Participations dans des entreprises associées	13
Créances commerciales et autres créances	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	15
Modifications des capitaux propres et résultat par action	16
Emprunts portant intérêts	17
Paiements fondés sur des actions	18
Risques provenant d'instruments financiers	19
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	20
Passifs éventuels	21
Parties liées	22
Événements survenus après la date de clôture	23

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 167 000 collègues basés dans presque 50 pays de par le monde. Les produits rapportés par AB InBev en 2022 s'élevaient à 57.8 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des activités conjointes et coentreprises. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 et 2022 ne sont pas audités ; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 2 août 2023.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2023 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont conformes à celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(A) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Un certain nombre d'amendements aux normes qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(B) MONNAIES ETRANGERES

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	30 juin 2023	31 décembre 2022	30 juin 2023	31 décembre 2022
Peso argentin	256.709065	177.131872	-	-
Réal brésilien	4.819192	5.217705	5.117130	5.049046
Dollar canadien	1.326614	1.353834	1.357985	1.268356
Peso colombien	4 183.19	4 807.99	4 638.30	3 920.73
Yuan chinois	7.268793	6.898736	6.927067	6.458363
Euro	0.920302	0.937559	0.927659	0.913529
Peso mexicain	17.072031	19.361452	18.297743	20.324130
Livre sterling	0.789876	0.831548	0.812848	0.768921
Nuevo sol péruvien	3.636005	3.820004	3.773824	3.800274
Won sud-coréen	1 322.27	1 260.16	1 301.06	1 221.30
Rand sud-africain	18.938593	16.968472	18.099957	15.476459

L'entreprise applique le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine. Les résultats de 2023, retraités sur base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2023 de 256.709065 pesos argentins par dollar US (les résultats 2022 ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2022 de 125.210300 pesos argentins par dollar US).

4. Utilisation d'estimations et de jugements

A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Les autres jugements significatifs effectués par le management afin d'appliquer les principes comptables de l'entreprise et les sources principales d'incertitude sont conformes à ceux utilisés pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion comprend cinq régions : Amérique du Nord, Amériques du centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations Globales et Sociétés Holding, aux fins de reporting de toutes les informations financières.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisé (en %). Les informations présentées concernent les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2023 et 2022, à l'exception des actifs sectoriels (non-courants) avec des comparatifs au 31 décembre 2022.

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Exportations Globales et Sociétés Holding		AB InBev consolidé	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Volumes	47	51	72	72	76	77	43	43	50	45	-	-	288	289
Produits	7 926	8 192	7 573	6 693	5 849	5 333	4 070	3 940	3 679	3 471	236	399	29 333	28 027
EBITDA normalisé	2 539	2 975	3 494	3 060	1 766	1 666	1 142	1 192	1 273	1 232	(545)	(541)	9 668	9 583
Marge EBITDA normalisé en %	32.0%	36.3%	46.1%	45.7%	30.2%	31.2%	28.1%	30.3%	34.6%	35.5%	-	-	33.0%	34.2%
Amortissements et dépréciations	(368)	(383)	(702)	(635)	(498)	(422)	(507)	(507)	(324)	(348)	(197)	(184)	(2 596)	(2 478)
Bénéfice d'exploitation normalisé	2 171	2 592	2 792	2 425	1 268	1 244	635	685	949	884	(742)	(725)	7 072	7 105
Éléments non sous-jacents (incluant dépréciations non sous-jacentes)	(40)	(22)	(11)	(9)	(27)	(10)	(17)	(18)	(5)	(5)	(7)	(41)	(107)	(105)
Bénéfice d'exploitation	2 131	2 570	2 781	2 416	1 241	1 234	618	667	944	879	(749)	(766)	6 965	7 000
Produits/(coûts) financiers nets													(3 223)	(2 268)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées													105	129
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées													-	(1 143)
Impôt sur le résultat													(1 192)	(1 244)
Bénéfice de l'exercice													2 655	2 474
Actifs sectoriels (non-courants)	63 278	63 379	72 260	66 262	15 598	14 297	29 103	30 918	11 800	12 397	2 828	2 505	194 868	189 757
Dépenses brutes d'investissement	216	222	561	537	402	414	393	329	246	214	288	288	2 107	2 002

Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2023, les produits nets de l'activité brassicole étaient de 26 071 millions d'USD (30 juin 2022 : 25 063 millions d'USD) et les produits nets de l'activité hors bière (boissons non alcoolisées et autres activités) étaient de 3 262 millions d'USD (30 juin 2022 : 2 964 millions d'USD).

6. Acquisitions et cessions de filiales

Pour les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, l'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions et/ou a réglé des paiements liés aux acquisitions d'années précédentes sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

7. Éléments non sous-jacents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la *Note 5 Information sectorielle*.

Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2023	2022¹
Coûts liés au COVID-19	-	(13)
Restructuration	(50)	(51)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	(38)	6
Frais juridiques	(19)	-
Coûts liés à AB InBev Efes	-	(47)
Impact sur le résultat d'exploitation	(107)	(105)
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	(703)	176
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	-	(1 143)
Impôts non sous-jacents	51	69
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	9	(3)
Impact net sur le résultat	(750)	(1 006)

Les charges non sous-jacentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 s'élèvent à (50) millions d'USD (30 juin 2022 : (51) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (pertes de valeur incluses) atteignent (38) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, comprenant principalement des pertes de valeur d'actifs incorporels ainsi que des actifs non stratégiques vendus au cours de la période.

L'entreprise a enregistré des frais juridiques non sous-jacents de (19) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, liés à l'issue favorable d'une série de poursuites concernant les warrants émis par Ambev (voir également la Note 21 *Passifs éventuels*).

Durant la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a enregistré (47) millions d'USD de coûts relatifs à l'arrêt des exportations vers la Russie et la renonciation à tout avantage financier résultant des opérations de l'entreprise associée AB InBev Efes.

L'entreprise a encouru des coûts financiers nets non sous-jacents de (703) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 (30 juin 2022 : 176 millions d'USD de produits financiers nets) – voir Note 8 *Charges et produits financiers*.

Durant la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a enregistré une charge de dépréciation de (1 143) millions d'USD sur son investissement dans AB InBev Efes - voir Note 13 *Participations dans des entreprises associées*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. L'impôt non sous-jacent s'est élevé à 51 millions d'USD (diminution des impôts sur le résultat) pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 (30 juin 2022 : diminution des impôts sur le résultat de 69 millions d'USD).

¹ A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour être conforme à la présentation de 2023.

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à 9 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 (30 juin 2022 : (3) millions d'USD).

8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'USD	2023			2022 ¹		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Produits/(charges) d'intérêts	(1 855)	225	(1 630)	(1 767)	84	(1 683)
Charges d'intérêts nettes liées aux pensions	(42)	-	(42)	(37)	-	(37)
Charges de désactualisation	(385)	-	(385)	(336)	-	(336)
Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens	-	78	78	-	113	113
Autres résultats financiers	(622)	82	(540)	(696)	194	(501)
Produits/(coûts) financiers, hors éléments non sous-jacents	(2 905)	385	(2 520)	(2 835)	391	(2 444)
Produits/(coûts) financiers non sous-jacents	(703)	-	(703)	(127)	303	176
Produits/(coûts) financiers	(3 608)	385	(3 223)	(2 962)	694	(2 268)

Les coûts financiers nets, hors éléments non sous-jacents, s'élèvent à 2 520 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, comparé à 2 444 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, les charges de désactualisation comprennent principalement l'intérêt sur les dettes de location de 75 millions d'USD (30 juin 2022 : 60 millions d'USD), l'impact de la désactualisation sur les autres dettes de 262 millions d'USD (30 juin 2022 : 225 millions d'USD), les commissions obligatoires de 30 millions d'USD (30 juin 2022 : 32 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 18 millions d'USD (30 juin 2022 : 19 millions d'USD).

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de change couvrant les risques de taux d'intérêt d'AB InBev – voir également Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les autres résultats financiers pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 :

Millions d'USD	2023			2022 ¹		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Gains/(pertes) de change nets	(149)	-	(149)	(143)	-	(143)
Gains/(pertes) nets sur les instruments de couverture	(354)	-	(354)	(422)	-	(422)
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	66	66	-	138	138
Autres produits/(charges) financiers, y compris les frais bancaires et les impôts	(119)	16	(103)	(131)	56	(75)
Autres résultats financiers	(622)	82	(540)	(696)	194	(501)

Les produits/(coûts) financiers non-sous-jacents pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 incluent :

- (703) millions d'USD de perte évaluée à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions, et sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et SAB (30 juin 2022 : gain de 296 millions d'USD) ;
- Durant la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, (127) millions d'USD de perte résultant du remboursement anticipé de certaines obligations et 7 millions d'USD de gain lié à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des exercices précédents.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour être conforme à la présentation de 2023.

9. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2023	2022
Charges d'impôts courants	(1 554)	(1 704)
(Charges)/produits d'impôts différés	362	459
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 192)	(1 244)

La réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux moyen nominal d'imposition peut être résumée comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2023	2022
Bénéfice/(perte) avant impôts	3 847	3 718
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	105	129
Moins éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	-	(1 143)
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	3 741	4 732
Ajustements de la base taxable		
Incitants gouvernementaux	(346)	(304)
Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non imposables)	703	(296)
Autres charges non déductibles fiscalement	775	962
Autres revenus non imposables	(291)	(346)
Base taxable ajustée	4 582	4 748
Taux moyen d'imposition nominal agrégé	26.9%	26.9%
Impôts au taux d'imposition nominal agrégé	(1 235)	(1 277)
Ajustements des charges d'impôts		
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales (reportées)	(98)	(8)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	(56)	24
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	323	268
Déductions du goodwill et autres déductions fiscales	168	5
Changement des taux d'imposition	-	5
Précomptes	(205)	(181)
Autres ajustements d'impôts	(90)	(81)
Charge totale d'impôts	(1 192)	(1 244)
Taux d'imposition effectif	31.9%	26.3%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 s'élève à 1 192 millions d'USD comparé à 1 244 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022. Le taux d'imposition effectif est de 31.9% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 comparé à 26.3% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022.

Le taux d'imposition effectif de 2023 a été négativement impacté par des pertes non déductibles provenant des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, alors que le taux d'imposition effectif de 2022 était positivement impacté par des gains non imposables provenant de ces instruments dérivés.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le résultat et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas d'avantages significatifs liés à des taux d'imposition réduits dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 est de 27.3% (30 juin 2022 : 28.2%).

Le taux d'imposition effectif normalisé est le taux d'imposition effectif ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition

du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues et louées se présentent comme suit :

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles détenues	24 553	24 245
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation)	2 627	2 426
Total immobilisations corporelles	27 181	26 671

Millions d'USD	30 juin 2023			31 décembre 2022	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	12 591	37 473	2 205	52 269	50 742
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	211	671	52	934	(983)
Acquisitions	3	728	1 017	1 748	4 279
Cessions via vente et décomptabilisation	(24)	(507)	-	(532)	(1 822)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	(13)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	172	1 125	(1 130)	167	66
Solde au terme de l'exercice	12 953	39 491	2 143	54 587	52 269
Amortissements et dépréciations					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	(4 584)	(23 440)	-	(28 024)	(26 284)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(55)	(426)	-	(482)	507
Amortissements	(197)	(1 578)	-	(1 775)	(3 530)
Cessions via vente et décomptabilisation	18	476	-	494	1 631
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	8
Pertes de valeur	(3)	(57)	-	(60)	(172)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(6)	(180)	-	(186)	(186)
Solde au terme de l'exercice	(4 827)	(25 206)	-	(30 033)	(28 024)
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2022	8 007	14 033	2 205	24 245	24 245
Au 30 juin 2023	8 126	14 285	2 143	24 553	-

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties n'est pas significative.

Les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 1 030 millions d'USD au 30 juin 2023 contre 538 millions d'USD au 31 décembre 2022.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 2 063 millions d'USD en 2023 et 1 939 millions d'USD pour la même période l'année précédente. Environ 33% du montant total des dépenses d'investissement de 2023 a été consacré à l'amélioration des installations de production de l'entreprise, alors que 49% a

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

été consacré à des investissements logistiques et commerciaux et 18% à l'amélioration des capacités administratives et à l'achat de logiciel et matériel informatique.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit :

Millions d'USD	30 juin 2023		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 30 juin	1 713	914	2 627
Dépréciation sur la période se terminant le 30 juin	(223)	(148)	(371)

Millions d'USD	31 décembre 2022		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 640	786	2 426
Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre	(398)	(230)	(628)

Les acquisitions de droits d'utilisation pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 s'élèvent à 448 millions d'USD (30 juin 2022 : 301 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes restantes moyennes comprises entre 6 et 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples.

La charge liée aux locations de courte durée, locations d'actifs de faible valeur et aux paiements variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs locatifs n'est pas significative.

11. Goodwill

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	115 541	118 461
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	2 664	(3 147)
Cessions via la vente de filiales	-	(32)
Transferts (vers)/provenant d'autres actifs	(17)	(68)
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	246	328
Solde au terme de l'exercice	118 434	115 541
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 531)	(2 665)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	265	134
Solde au terme de l'exercice	(2 266)	(2 531)
Valeur nette comptable		
Solde au terme de l'exercice	116 168	113 010

AB InBev effectue un test de dépréciation annuel du goodwill, ou chaque fois qu'un événement déclencheur s'est produit.

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Etats-Unis	33 562	33 578
Reste de l'Amérique du Nord	2 022	1 981
Mexique	14 543	12 823
Colombie	14 588	12 692
Reste des Amériques du Centre	23 904	23 242
Brésil	3 798	3 508
Reste de l'Amérique du Sud	1 294	1 249
Europe	2 141	2 081
Afrique du sud	8 558	9 551
Reste de l'Afrique	4 899	5 131
Chine	2 960	3 119
Reste de l'Asie-Pacifique	3 341	3 505
Exportations Globales et Sociétés Holding	559	549
Valeur comptable totale du goodwill	116 168	113 010

12. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	30 juin 2023				31 décembre 2022	
	Marques	Droit de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	37 741	2 026	4 050	354	44 170	45 015
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	461	60	149	(3)	667	(751)
Acquisitions et dépenses	6	166	301	9	482	978
Cessions via vente et décomptabilisation	(1)	-	(33)	(6)	(40)	(1 437)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	23	7	338	(223)	145	365
Solde au terme de l'exercice	38 229	2 259	4 805	131	45 424	44 170
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(88)	(1 247)	(2 577)	(49)	(3 961)	(4 585)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	(47)	(100)	(3)	(150)	100
Amortissements	-	(65)	(262)	(13)	(340)	(647)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)	(4)
Cessions via vente et décomptabilisation	-	-	33	1	34	1 339
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	-	(8)	(15)	(9)	(32)	(164)
Solde au terme de l'exercice	(88)	(1 367)	(2 923)	(73)	(4 451)	(3 961)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2022	37 652	779	1 473	305	40 209	40 209
Au 30 juin 2023	38 141	892	1 882	58	40 973	

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en immobilisations incorporelles commerciales représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits exclusifs de parrainage sur plusieurs années et d'autres immobilisations incorporelles commerciales.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent principalement des marques et certains droits de distribution qu'AB InBev a acquis pour ses propres produits, et sont soumises à un test de dépréciation annuel ou lorsqu'un événement déclencheur se produit.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

13. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit :

Millions d'USD	2023		2022		
	Castel	Anadolu Efes	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes
Solde au 1^{er} janvier	3 293	171	1 143	3 400	201
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	52	(48)	-	(245)	(39)
Dividendes reçus	-	(12)	-	-	(16)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	67	4	-	82	(5)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	-	-	(1 143)	-	-
Solde au 30 juin	3 412	115	-	3 237	141

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a rapporté une charge de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées sur son investissement dans AB InBev Efes (pour plus de détails se référer à la Note 7 *Éléments non sous-jacents*). L'investissement dans AB InBev Efes a été classé comme actif non-courant détenu en vue de la vente.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 34 millions d'USD dans les résultats des entreprises associées (30 juin 2022 : 52 millions d'USD).

14. Créances commerciales et autres créances

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	169	189
Prêts consentis aux clients	7	10
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	170	137
Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir	1 247	1 149
Créances commerciales et autres créances	302	298
Créances commerciales et autres créances non courantes	1 895	1 782
Créances commerciales et produits acquis	4 579	3 637
Intérêts à recevoir	83	67
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	538	444
Prêts consentis aux clients	93	71
Charges à reporter	517	410
Autres créances	798	702
Créances commerciales et autres créances courantes	6 609	5 330

Les crédits d'impôts d'Ambev et les intérêts à recevoir devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de clôture. Au 30 juin 2023, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 1 247 millions d'USD (31 décembre 2022 : 1 149 millions d'USD).

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif. La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose respectivement de la manière suivante au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 :

	Valeur comptable nette au 30 juin 2023	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 579	4 375	137	31	29	7
Prêts aux clients	100	84	15	1	-	-
Intérêts à recevoir	83	83	-	-	-	-
Autres créances	798	768	8	11	11	1
	5 561	5 310	160	43	40	8

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 637	3 418	151	41	24	4
Prêts aux clients	81	78	1	1	1	-
Intérêts à recevoir	67	67	-	-	-	-
Autres créances	702	684	11	4	3	-
	4 487	4 247	162	46	28	4

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 s'élèvent à 27 millions d'USD (30 juin 2022 : 70 millions d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dépôts en banque à court terme	2 145	4 685
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	4 702	5 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 848	9 973
Découverts bancaires	(53)	(83)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	6 794	9 890

Le solde de trésorerie au 30 juin 2023 inclut une encaisse affectée d'un montant de 74 millions d'USD (31 décembre 2022 : 73 millions d'USD). Cette encaisse affectée est principalement liée à des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge d'accords fiscaux préalables en matière « d'excess profit » (73 millions d'USD).

Placements

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Titres dans des sociétés non-cotées en bourse	150	149
Titres d'emprunt	29	26
Placements non courants	179	175
Titres d'emprunt	85	97
Placements courants	85	97

Au 30 juin 2023, les titres d'emprunt courants de 85 millions d'USD représentaient principalement des investissements dans des obligations d'État (31 décembre 2022 : 97 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créance à court terme visent principalement à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

16. Modifications des capitaux propres et bénéfice par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et des actions propres au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 :

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Desquelles:		
Actions ordinaires	1 737	
Actions restreintes	282	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	35.5	(3 706)	(4 559)
Variation au cours de l'exercice	(3.0)	312	(230)
Au terme de l'exercice en cours	32.5	(3 393)	(4 789)

Au 30 juin 2023, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 32 467 809 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 282 044 859 actions restreintes. Au 30 juin 2023, le capital autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev et ses filiales, leurs droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. À partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 30 juin 2023, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 44 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007, qui régit la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. Elle est présentée dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport annuel d'AB InBev.

MODIFICATIONS DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions significatives de participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales.

PRÊT DE TITRES

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de différents plans d'options sur actions en cours, AB InBev avait en 2023 des accords de prêt de titres en vigueur pour un maximum de 30 millions d'actions qui ont été totalement utilisées dans le cadre de plans d'options sur actions. L'entreprise s'acquittera d'un montant équivalent aux dividendes nets relatifs à ces actions empruntées. Ce paiement sera comptabilisé en capitaux propres en tant que dividende.

DIVIDENDES

Le 26 avril 2023, un dividende de 0.75 euro par action ou 1 510 millions d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2023.

Le 27 avril 2022, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 004 millions d'euros, a été approuvé par l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2022.

RÉSERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net.

RÉSERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats

TRANSFERTS DES FILIALES

Les dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation sont subordonnés, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 30 juin 2023, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2023	(34 677)	145	(1 021)	(35 553)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	3 610	-	-	3 610
Couvertures des flux de trésorerie	-	(541)	-	(541)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	3	3
Autres éléments du résultat global	3 610	(541)	3	3 072
Au 30 juin 2023	(31 067)	(396)	(1 018)	(32 481)

La diminution des écarts de conversion est principalement liée à l'effet combiné de la hausse des taux de clôture du peso colombien, de l'euro, du peso mexicain, du sol péruvien, et l'affaiblissement du taux de clôture du rand sud-africain, ce qui se traduit par un ajustement de l'écart de conversion de 3 610 millions d'USD au 30 juin 2023 (augmentation des capitaux propres).

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2022	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	2 101	-	-	2 101
Couvertures des flux de trésorerie	-	(210)	-	(210)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	2 101	(210)	-	1 892
Au 30 juin 2022	(31 453)	271	(1 504)	(32 685)

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 977 millions d'USD (30 juin 2022 : 1 692 millions d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de la période, calculé comme suit :

Millions d'actions	2023	2022
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 984	1 981
Impact du programme d'emprunt d'actions	30	30
Impact de la livraison d'actions propres	2	1
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin	2 016	2 012

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 977 millions d'USD (30 juin 2022 : 1 692 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2023	2022
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin	2 016	2 012
Impact des options d'achat d'actions, des warrants et actions restreintes	38	35
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 30 juin	2 054	2 047

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non sous-jacents est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et effets du traitement comptable de l'hyperinflation. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2023	2022 ¹
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 977	1 692
Éléments non sous-jacents, avant impôts (voir Note 7)	750	1 006
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 727	2 698
Effets du traitement comptable de l'hyperinflation	35	(26)
Bénéfice sous-jacent	2 762	2 672

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA) :

Millions d'USD	2023	2022
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 977	1 692
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 016	2 012
Bénéfice de base par action	0.98	0.84
Bénéfice sous-jacent	2 762	2 672
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 016	2 012
Bénéfice sous-jacent par action	1.37	1.33
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 977	1 692
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 054	2 047
Bénéfice de base par action, dilué	0.96	0.83

Le bénéfice sous-jacent par action est une mesure financière complémentaire non définie par les IFRS.

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué, 50 millions d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2023 (30 juin 2022 : 56 millions d'options sur actions).

¹ A partir du 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour être conforme à la présentation de 2023.

17. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Obligations émises non garanties	76 160	76 798
Dettes de location	2 034	1 963
Autres emprunts non garantis	105	95
Emprunts bancaires garantis	23	24
Emprunts non-courants portant intérêts	78 323	78 880
Obligations émises non garanties	1 184	-
Dettes de location	665	529
Emprunts bancaires garantis	463	369
Emprunts bancaires non garantis	181	100
Autres emprunts non garantis	31	30
Emprunts courants portant intérêts	2 524	1 029
Emprunts portant intérêts	80 847	79 909

Les prêts et emprunts courants et non courants portant intérêts s'élèvent à 80.8 milliards d'USD au 30 juin 2023, contre 79.9 milliards d'USD au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie (31 décembre 2022 : néant). Les billets de trésorerie étaient relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

La dette nette est définie comme les emprunts portant intérêts courants et non-courants ainsi que les découverts bancaires moins les titres d'emprunt et la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les évolutions de la position globale de liquidité de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev a augmenté à 73.8 milliards d'USD au 30 juin 2023, contre 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022. Outre les résultats d'exploitation nets des dépenses d'investissement, la dette nette est principalement affectée par le paiement d'intérêts et d'impôts (3.8 milliards d'USD), le versement de dividendes aux actionnaires (1.9 milliards d'USD) et l'impact des taux de change sur la dette nette (augmentation de la dette nette de 0.4 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente la situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Emprunts non-courants portant intérêts	78 323	78 880
Emprunts courants portant intérêts	2 524	1 029
Emprunts portant intérêts	80 847	79 909
Découverts bancaires	53	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 848)	(9 973)
Prêts portants intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances commerciales et autres créances)	(184)	(183)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(114)	(123)
Dette nette	73 755	69 713

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et celles sans impact sur la trésorerie. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2023	78 880	1 029
Emission d'emprunts	7	174
Remboursement d'emprunts	-	(26)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	446	(323)
Coût amorti	30	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	569	40
Tranche court terme de la dette à long terme	(1 627)	1 627
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	17	4
Solde au 30 juin 2023	78 323	2 524

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2022	87 369	1 408
Emission d'emprunts	41	27
Remboursement d'emprunts	(3 218)	(302)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	356	(247)
Coût amorti	31	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(2 259)	(13)
Tranche court terme de la dette à long terme	(302)	302
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	99	10
Solde au 30 juin 2022	82 117	1 185

18. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes fondés sur des actions permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, Ambev ou Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions : le plan de compensation fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'unités d'actions restreintes (« RSU ») pour dirigeants (« Plan RSU pour dirigeants »), et les différents plans à long terme d'intéressement pour cadres (« Plan LTI pour cadres »). À l'exception de ceux mentionnés ci-dessous, il n'y a eu aucune autre attribution au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf indication contraire. Il n'y a eu aucune modification significative des termes et conditions des programmes divulgués dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 286 millions d'USD pour 2023, comparé à 237 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022.

AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, AB InBev a émis 1.7 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (30 juin 2022 : 4.8 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes). Ces unités d'actions restreintes correspondantes représentent une juste valeur d'environ 107 millions d'USD (30 juin 2022 : 293 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD ont été octroyées à des dirigeants (30 juin 2022 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une valeur d'environ 4 millions d'USD).

Plans annuels LTI pour cadres

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, AB InBev n'a émis aucune unité d'actions restreintes sous le plan Long Terme d'Intéressement d'unités d'actions restreintes (30 juin 2022 : 0.1 millions d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 8 millions d'USD dont 0.1 million ont été attribuées aux membres du comité exécutif).

Autres plans LTI d'unités d'actions restreintes récurrents pour cadres

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, approximativement 11 mille unités d'actions restreintes ont été octroyées dans le cadre de ce plan pour une juste valeur estimée à 1 million d'USD (30 juin 2022 : approximativement 9 mille unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 1 million d'USD).

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre du plan « People Bet » (30 juin 2022 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur de 7 millions d'USD).

AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

En vertu du plan de compensation fondé sur des actions de 2018, Ambev a émis 6.8 millions d'actions restreintes correspondantes au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 ayant une juste valeur estimée de 17 millions d'USD (30 juin 2022 : 19.5 millions d'actions restreintes correspondantes ayant une juste valeur estimée de 59 millions d'USD).

BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, Budweiser APAC a émis 4.1 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec des bonus accordés aux employés de Budweiser APAC avec une juste valeur estimée de 13 millions d'USD (30 juin 2022 : 12.5 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur estimée à moins de 39 millions d'USD).

Plan 'People Bet'

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre de ce plan (30 juin 2022 : 0.5 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur de 2 millions d'USD).

19. Risques provenant d'instruments financiers

A) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers, détenus par l'entreprise aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2023				31 décembre 2022			
	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 848	-	-	6 848	9 973	-	-	9 973
Créances commerciales et autres créances	6 032	-	-	6 032	4 973	-	-	4 973
Placements	29	85	150	264	25	97	149	272
Swaps de taux d'intérêt	-	4	-	4	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	46	46	-	-	63	63
Contrats dérivés de change à terme	-	10	112	122	-	41	182	223
Contrats de change à terme (futures)	-	-	3	3	-	-	4	4
Matières premières	-	-	45	45	-	-	101	101
Actifs financiers	12 908	98	356	13 362	14 971	139	498	15 608
Non-courant	507	-	212	720	522	15	193	730
Courant	12 401	98	143	12 642	14 450	124	305	14 878
Dettes commerciales et autres dettes	19 754	773	-	20 527	21 983	762	-	22 746
Emprunts non courants portant intérêts	77 117	1 205	-	78 323	78 880	-	-	78 880
Emprunts courants portant intérêts	2 524	-	-	2 524	1 029	-	-	1 029
Découverts bancaires	53	-	-	53	83	-	-	83
Swaps d'actions	-	5 345	-	5 345	-	4 763	-	4 763
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	150	150	-	16	171	187
Contrats dérivés de change à terme	-	8	591	599	-	20	245	265
Contrats de change à terme (futures)	-	-	3	3	-	-	-	-
Matières premières	-	-	353	353	-	-	271	271
Swaps de taux d'intérêt	-	3	-	3	-	3	2	5
Passifs financiers	99 448	7 334	1 098	107 880	101 975	5 565	689	108 229
Non-courant	77 504	1 592	113	79 209	79 108	473	168	79 749
Courant	21 944	5 741	985	28 671	22 867	5 092	521	28 480

B) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

30 juin 2023 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	4.73%	954
Euro	3.48%	1 068	3.48%	1 068
Dollar américain	5.67%	518	-	-
Réal brésilien	9.58%	26	11.59%	826
Autres	13.64%	273	13.25%	672
		1 885		3 520
Taux fixe				
Dollar canadien	4.51%	623	4.37%	3 736
Yuan chinois	2.57%	48	2.54%	1 428
Euro	2.27%	20 815	2.30%	21 699
Livre sterling	5.13%	2 322	5.55%	1 689
Won sud-coréen	5.38%	53	1.26%	2 213
Dollar américain	4.99%	53 511	5.23%	45 269
Autres	9.29%	1 643	10.43%	1 346
		79 015		77 380
31 décembre 2022				
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	4.34%	1 455
Euro	1.68%	1 048	1.68%	1 048
Livre sterling	-	-	3.70%	1 078
Won sud-coréen	-	1	3.08%	311
Dollar américain	5.05%	430	-	-
Autres	13.39%	252	11.17%	666
		1 730		4 557
Taux fixe				
Dollar canadien	4.50%	613	4.37%	3 741
Yuan chinois	2.44%	50	2.50%	1 230
Euro	2.27%	20 391	2.31%	21 242
Livre sterling	5.13%	2 208	5.55%	1 607
Won sud-coréen	2.96%	46	0.94%	1 896
Dollar américain	4.99%	53 478	5.27%	44 547
Autres	10.53%	1 476	12.19%	1 172
		78 261		75 434

Au 30 juin 2023, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 53 millions d'USD (31 décembre 2022 : 83 millions d'USD). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 3 520 millions d'USD ou 4.4% des passifs financiers portant intérêt sont à taux d'intérêt variable.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'exposition aux taux d'intérêt pour la dette à taux variable après couverture, en supposant que le montant du passif restant dû à la date de clôture était en cours pendant toute l'année à ce jour. L'entreprise estime qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base représente un changement raisonnablement possible des taux d'intérêt applicables. En conséquence, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points de base, toutes les autres variables restant constantes, les charges d'intérêt auraient été supérieures ou inférieures de 18 millions d'USD (31 décembre 2022 : 46 millions d'USD). Cet impact aurait été plus que compensé par la hausse/baisse de 39 millions d'USD de produits d'intérêts sur les actifs financiers porteurs d'intérêts (31 décembre 2022 : 93 millions de dollars US). En outre, l'impact avant impôt sur les réserves de capitaux propres de la valeur de marché des instruments de couverture n'aurait pas été significatif.

C) RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des instruments financiers dérivés de swap d'actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions en lien avec ses programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué à la Note 18 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec les regroupements avec Grupo Modelo et SAB (voir aussi Note 8 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 30 juin 2023, un risque équivalent à 100.5 millions d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de (703) millions d'USD comptabilisé au compte de résultats de la période en revenus/(coûts) financiers non sous-jacents. Au 30 juin 2023, le passif relatif aux contrats d'instruments financiers dérivés de swap d'action s'élève à 5.3 milliards d'USD (31 décembre 2022 : 4.8 milliards d'USD).

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur les instruments financiers dérivés de swap d'actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev estimée à 20.26% (2022 : 27.53%), toutes les autres variables restant constantes, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2023 avant impôts de 1 158 millions d'USD (31 décembre 2022 : 1 660 millions d'USD).

D) RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimums en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près l'exposition aux risques de crédit des tiers et revoit immédiatement tout déclassement externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 30 juin 2023 sont limités.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 848	-	6 848	9 973	-	9 973
Créances commerciales	4 964	(385)	4 579	3 980	(343)	3 637
Autres créances	1 775	(75)	1 701	1 545	(68)	1 477
Actifs financiers dérivés	219	-	219	391	-	391
Dépôts de trésorerie en garantie	169	-	169	189	-	189
Titres dans des entreprises non cotées en bourse	156	(5)	150	155	(5)	149
Titres d'emprunt	114	-	114	123	-	123
Prêts aux clients	100	-	100	81	-	81
	14 345	(466)	13 879	16 434	(416)	16 019

Au 30 juin 2023, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2023.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde au terme de l'exercice précédent	(416)	(402)
Charges de dépréciation	(27)	(38)
Décomptabilisation	6	24
Variation des devises et autres	(28)	1
Solde au terme de l'exercice	(466)	(416)

E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent :

- Le service de la dette ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les investissements dans les sociétés ;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital ;
- Les programmes de rachat d'actions ; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés :

Millions d'USD	30 juin 2023						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(77 344)	(132 501)	(4 496)	(4 575)	(8 393)	(16 859)	(98 177)
Dettes commerciales et autres dettes	(24 219)	(24 507)	(23 388)	(263)	(197)	(312)	(348)
Dettes de location	(2 699)	(3 149)	(781)	(580)	(452)	(561)	(776)
Emprunts bancaires garantis	(487)	(497)	(466)	(5)	(5)	(10)	(10)
Emprunts bancaires non garantis	(181)	(181)	(181)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(136)	(209)	(36)	(88)	(33)	(24)	(27)
Découverts bancaires	(53)	(53)	(53)	-	-	-	-
	(105 119)	(161 097)	(29 400)	(5 512)	(9 079)	(17 767)	(99 339)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 345)	(5 345)	(5 345)	-	-	-	-
Dérivés de change	(602)	(602)	(602)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(153)	(153)	(9)	(41)	(57)	(47)	-
Dérivés des matières premières	(353)	(353)	(353)	-	-	-	-
	(6 453)	(6 453)	(6 308)	(41)	(57)	(47)	-
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(961)	(961)	(907)	-	(33)	(20)	-

Millions d'USD	31 décembre 2022						
	Valeur Comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(76 798)	(133 670)	(3 273)	(5 683)	(3 783)	(15 482)	(105 450)
Dettes commerciales et autres dettes	(27 208)	(27 453)	(26 376)	(170)	(349)	(260)	(297)
Dettes de location	(2 492)	(2 840)	(618)	(566)	(414)	(531)	(712)
Emprunts bancaires garantis	(393)	(405)	(371)	(5)	(5)	(10)	(14)
Emprunts bancaires non garantis	(100)	(100)	(100)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(125)	(193)	(34)	(78)	(28)	(31)	(23)
Découverts bancaires	(83)	(83)	(83)	-	-	-	-
	(107 199)	(164 745)	(30 856)	(6 501)	(4 579)	(16 313)	(106 496)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(4 763)	(4 763)	(4 763)	-	-	-	-
Dérivés de change	(265)	(265)	(265)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(192)	(191)	(9)	(43)	(47)	(62)	(30)
Dérivés des matières premières	(271)	(251)	(249)	(2)	-	-	-
	(5 492)	(5 471)	(5 287)	(45)	(47)	(62)	(30)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(551)	(530)	(469)	-	(43)	(17)	-

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

F) JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs à l'état de la situation financière :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	30 juin 2023	31 décembre 2022	30 juin 2023	31 décembre 2022	30 juin 2023	31 décembre 2022
Devises étrangères						
Contrats de change à terme	122	223	(599)	(265)	(477)	(42)
Contrats de change à terme ('futures')	3	4	(3)	-	-	4
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	4	-	(3)	(5)	1	(5)
Swaps de taux d'intérêt et de change	46	63	(150)	(187)	(104)	(124)
Matières premières						
Aluminium (swaps)	6	52	(181)	(174)	(175)	(122)
Sucre (futures)	19	4	-	-	19	4
Energie	5	12	(49)	(28)	(44)	(16)
Autres dérivés des matières premières	15	32	(123)	(69)	(109)	(37)
Fonds propres						
Instruments de capital	-	-	(5 345)	(4 763)	(5 345)	(4 763)
	219	391	(6 453)	(5 492)	(6 234)	(5 101)
Dont:						
Non-courant	62	60	(113)	(184)	(50)	(124)
Coutant	157	331	(6 340)	(5 308)	(6 184)	(4 977)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dettes de location, et instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable représente une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières portant intérêt Millions d'USD	30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar américain	(53 029)	(53 976)	(52 993)	(52 158)
Euro	(20 032)	(18 637)	(19 655)	(17 926)
Livre sterling	(2 263)	(2 078)	(2 148)	(2 039)
Dollar canadien	(525)	(478)	(515)	(437)
Autres	(465)	(456)	(458)	(448)
	(76 315)	(75 624)	(75 769)	(73 008)

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur au 30 juin 2023			
Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non-observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	10	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	45	86	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	4	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	74	-
	45	183	
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	773
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	5 352	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	34	927	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	3	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	136	-
	34	6 419	773

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2022			
Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non-observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	41	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	36	219	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	94	-
	36	364	
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	762
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	4 799	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	26	525	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	4	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	138	-
	26	5 466	762

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques de mesure et d'évaluation, ni de transferts significatifs entre les niveaux des actifs et passifs financiers au cours de la période.

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. ELJ détient actuellement 15% de CND et l'option de vente est exerçable en 2023, 2024 et 2026. Au 30 juin 2023, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 590 millions d'USD (31 décembre 2022 : 585 millions d'USD) et comptabilisée en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3 ci-dessus.

20. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, il n'y a eu aucun changement significatif dans les garanties et les engagements contractuels. Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles ont augmenté de 538 millions d'USD au 31 décembre 2022 à 1 030 millions d'USD au 30 juin 2023.

21. Passifs éventuels

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	30 juin 2023	31 décembre 2022
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	11 322	11 586
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	5 576	4 965
Autres taxes	923	854
	17 821	17 405

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous.

La société et ses filiales disposent de garanties d'assurance et de lettres de garantie pour certaines procédures judiciaires, qui sont présentées comme des garanties dans les procédures civiles, sociales et fiscales.

Impôt sur le revenu et cotisation sociale

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire des cours.

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, dont la plupart fait toujours l'objet d'un examen devant le tribunal administratif. En octobre 2022, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires. En mars 2023, la Cour administrative inférieure a rendu deux décisions favorables et une décision partiellement favorable à Ambev dans trois affaires liées à l'imposition des bénéfices de filiales étrangères. Ambev attend la notification officielle de ces décisions afin d'analyser leur contenu et les éventuelles requêtes ou appels juridiques applicables. Dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi que des décisions favorables en première instance, qui restent soumises à un appel de la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 6.6 milliards de réaux brésiliens (1.4 milliard d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible. Pour les procédures pour lesquelles elle considère que la probabilité de perte est probable, Ambev a enregistré une provision d'un montant total de 60 millions de réaux brésiliens (12 millions d'USD).

Goodwill InBev Holding

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours années civiles de 2005 à 2010 résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) était Au niveau administratif, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable tant devant la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) que devant la Cour administrative supérieure (the *Upper Administrative Court*). Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de

suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2011 à 2013 et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour administrative inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev a introduit un Recours spécial qui a été partiellement admis par la Cour Administrative supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

En avril 2023, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour administrative supérieure concernant la partie de l'avis d'imposition qui était encore en attente de jugement. En juin 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision, laquelle est en attente de jugement par la juridiction de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 10.7 milliards de réaux brésiliens (2.2 milliards d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que les chances de perte sont possibles. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2007 à 2012 résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour administrative inférieure, qui a été partiellement accordé. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. En juillet 2022, la Cour administrative supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev. La décision n'a pas reconnu le recours spécial déposé par les autorités fiscales, préservant ainsi la partie de la décision rendue par la Cour administrative inférieure qui était favorable à Ambev en ce qui concerne les pénalités qualifiées appliquées et le délai de prescription pour l'une des années civiles en question ; cette partie de la décision est définitive. En janvier 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2013 et 2014 et a introduit des recours. En avril 2019, le tribunal administratif de première instance (the *First Level Administrative Court*) a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour administrative inférieure. En novembre et décembre 2019, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables de la Cour administrative inférieure. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. En avril 2023, la Cour administrative supérieure a rendu des décisions partiellement favorables à Ambev concernant les pénalités qualifiées, dans le cadre des recours spéciaux. En juin 2023, Ambev a engagé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable des décisions, laquelle est en attente de jugement par la juridiction de première instance. Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 2.3 milliards de réaux brésiliens (0.5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En février 2020, la Cour administrative inférieure a rendu une décision partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Le recours spécial déposé par Ambev a été partiellement admis et est en attente de jugement.

En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours de l'année civile 2017. Ambev a présenté une défense et attend le jugement du tribunal administratif de première instance. Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 1.3 milliard de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que le risque de perte est possible.

Goodwill MAG

En décembre 2022, CRBS S.A (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2017 à 2020, résultant de la fusion de RTD Barbados avec CRBS. Ambev a déposé une défense en janvier 2023 et attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant mis à jour au 30 juin 2023 est d'environ 0.3 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

Ambev a continué à prendre les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (2021 à février 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction d'Ambev estime que le résultat sera cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance (the *first-level administrative court*) concernant l'affaire de 2016, qui a été confirmée par la Cour administrative supérieure (the *Upper Administrative Court*) en avril 2023. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. En mars 2023, Ambev a reçu une décision favorable de la Cour administrative inférieure annulant intégralement l'avis d'imposition relatif à l'année 2020 et cette décision est devenue définitive en mai 2023. En juin 2022, Ambev a reçu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2015 et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à un contrôle obligatoire de la Cour administrative inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 0.3 milliards de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En janvier 2020, la Cour administrative inférieure a rendu des décisions défavorables concernant quatre de ces avis concernant les périodes de 2015 et 2016, contre lesquelles Ambev a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. En avril 2023, Ambev a reçu des décisions défavorables de la Cour administrative supérieure concernant lesdits recours spéciaux. Ambev attend la notification officielle de ces décisions, qui ne sont pas définitives et peuvent encore faire l'objet d'un appel au niveau judiciaire.

En relation avec les avis d'imposition relatifs aux périodes de 2015 et 2016, des avis d'imposition supplémentaires ont été déposés pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En 2021, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance dans deux de ces avis concernant les affaires d'amendes isolées de 2015 et 2016, et a déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour administrative inférieure. En 2022, Ambev a reçu une décision défavorable du tribunal administratif de première instance dans le cadre de la deuxième évaluation liée à l'affaire de l'amende isolée de 2016, et a déposé un appel à ce sujet qui attend d'être jugé par la Cour administrative inférieure. En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur une amende isolée de 2017. Ambev a présenté une défense dans cette affaire, et attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives tant au niveau des cours administratives que judiciaires.

Le montant évalué actualisé au 30 juin 2023 est d'environ 13.1 milliards de réaux brésiliens (2.7 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet car elle considère que le risque de perte est possible.

La société a repris les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (de 2018 à 2023). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction de Ambev estime que le résultat serait le même que celui des années fiscales déjà évaluées.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Arosuco a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a déposé un recours dont le jugement est pendant.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 0.6 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital

En 2013, comme approuvé lors d'une assemblée des actionnaires, Ambev a mis en œuvre une restructuration d'entreprise dans le but, entre autres, de simplifier sa structure d'entreprise et de se transformer en une société à une seule catégorie d'actions. L'une des étapes de cette restructuration a consisté en un apport d'actions suivi de la fusion de son entité contrôlée, Companhia de Bebidas das Américas, dans Ambev. Suite à cette restructuration, l'inscription en contrepartie de la différence positive entre la valeur des actions émises dans le cadre la fusion et la valeur nette des actions de sa société contrôlée a été comptabilisée, conformément aux normes IFRS 10/CPC 36 et ICPC09, au compte de capitaux propres d'Ambev dénommé ajustement de la valeur comptable.

En novembre 2019, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») en 2014. L'avis d'imposition se réfère principalement aux effets comptables et sociaux de la restructuration effectuée par Ambev en 2013 et à son impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses IOC. En août 2020, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel devant la Cour administrative inférieure, qui est en attente de jugement. La partie favorable de la décision est soumise à un examen obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2020, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition quant à la déduction des intérêts sur le capital en 2015 et 2016. Les réponses à ces nouveaux avis d'imposition ont été déposés par Ambev en janvier 2021. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable et a déposé un recours auprès de la Cour administrative inférieure, qui est également en attente de jugement. Comme pour le premier avis d'imposition, la partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition lié à la déduction de l'IOC en 2017. En janvier 2023, Ambev a déposé une défense contre ce nouvel avis d'imposition, qui est en attente d'un jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé au 30 juin 2023 est d'environ 14.5 milliards de réaux brésiliens (3.0 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

La position fiscale incertaine a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué ou cumulés les IOC dans les années suivant la période évaluée (2018-2023) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également remise en question pour la période après 2017 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14 / 2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision et est en attente du jugement de la Cour administrative inférieure. Le montant évalué actualisé au 30 juin 2023 est d'environ 2.5 milliards de réaux brésiliens (0.5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Cette position fiscale incertaine a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées

(2019-2023) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que l'évaluation fiscale susmentionnée, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Compensation des pertes fiscales

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre d'avis de la part des autorités fiscales fédérales brésiliennes concernant la compensation des pertes fiscales reportées dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En février 2016, la Cour administrative supérieure a rendu une décision défavorable à Ambev dans deux de ces affaires, à la suite de quoi Ambev a engagé des procédures judiciaires. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une des affaires judiciaires, qui a été confirmée en seconde instance en décembre 2022. Cette décision fait l'objet d'un appel de la part des autorités fiscales. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance concernant la deuxième affaire judiciaire et a interjeté appel, qui est en attente d'un jugement du tribunal en seconde instance.

Une troisième affaire est contestée au niveau administratif, dans laquelle Ambev a fait appel auprès de la Cour administrative supérieure d'une décision défavorable rendue par la Cour administrative inférieure en juin 2019. En janvier 2023, Ambev a reçu une décision défavorable de la Cour administrative supérieure et a déposé une demande de clarification. Le montant lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2023 est d'environ 0.6 milliard de réaux brésiliens (0.1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que le risque de perte est possible.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES

Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (STF) a rendu son jugement sur l'Appel extraordinaire n° 592.891/SP, avec effets contraignants, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 6.2 milliards de réaux brésiliens (1.3 milliard d'USD) au 30 juin 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En 2020, Ambev a obtenu une décision finale partiellement favorable au niveau administratif dans l'une des affaires. En juillet 2022, Ambev a reçu une première décision à cet égard ; la décision était défavorable à Ambev, qui a interjeté appel.

En octobre 2022, la Cour administrative supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev dans l'un des cas liés à cette affaire. Ambev attend la notification officielle de cette décision pour déterminer si une partie de l'avis d'imposition peut être contestée au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1.8 milliard de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD) au 30 juin 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres Etats. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En août 2020, la Cour Suprême du Brésil (STF) a rendu une décision contraignante (*Appel Extraordinaire n° 628.075*) statuant que les crédits d'impôt accordés par les Etats dans le cadre de la guerre fiscale de ICMS seront considérés comme illégaux. La décision a également reconnu que les Etats devaient respecter le processus de validation des incitations fiscales prévu par la Loi Complémentaire n° 160/17. Cette décision est devenue finale (et plus susceptible d'appel) en décembre 2021 et ne modifie pas la probabilité de perte dans les avis d'imposition d'Ambev. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables au deuxième niveau administratif en avril, mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev a déposé des demandes de réexamen au deuxième niveau administratif.

La direction d'Ambev évalue les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 1.7 milliards de réaux brésiliens (0.4 milliard d'USD) au 30 juin 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En outre, en 2018 et 2021, Ambev a reçu des avis d'imposition des États de Rio Grande do Sul et de São Paulo imputant des différences présumées au titre d'ICMS en raison du rejet de crédits découlant de transactions avec des fournisseurs situés dans la zone de libre-échange de Manaus. En ce qui concerne l'avis d'imposition émis par l'État de Rio Grande do Sul, Ambev a reçu un jugement favorable au deuxième niveau administratif, lequel a été modifié par le troisième niveau administratif en faveur des autorités fiscales. Cette décision n'est pas définitive et reste susceptible d'appel au niveau judiciaire. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables au premier niveau administratif en mai et juin 2022. Dans ces dossiers, Ambev a interjeté appel devant le deuxième niveau administratif. La direction d'Ambev estime les pertes éventuelles liées à ces avis d'imposition à environ 0.8 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD) au 30 juin 2023.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 10.0 milliards de réaux brésiliens (2.1 milliards d'USD) au 30 juin 2023. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question car elle considère que le risque de perte est possible.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En 2019, 2020 et 2023, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires. En 2023, la Cour administrative inférieure a rendu des décisions favorables à Ambev dans deux autres affaires et Ambev attend la notification officielle de ces décisions, qui ne sont pas définitives et sont toujours susceptibles d'appel. Au niveau judiciaire, une affaire en est en attente d'une décision de la juridiction de second degré après que la juridiction de premier degré a rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1.6 milliards de réaux brésiliens (0.3 milliard d'USD) au 30 juin 2023. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN TANZANIE

Tanzania Breweries Limited ("TBL"), une filiale d'AB InBev en Tanzanie, a reçu un avis d'imposition de 850 milliards de shillings tanzaniens (0.4 milliard d'USD) relatif à l'impôt sur le revenu sur la présumée plus-value découlant du changement dans la propriété sous-jacente de TBL qui, selon l'autorité fiscale tanzanienne, était supérieure à 50 % à la suite de la fusion de SAB et AB InBev en 2016. TBL a interjeté appel auprès du conseil d'appel des recettes fiscales (*Tax Revenue Appeals Board*). TBL estime que l'avis d'imposition n'est pas fondé et se défendra avec vigueur contre cet avis. Aucune provision correspondante n'a été constituée.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN AFRIQUE DU SUD

L'administration fiscale sud-africaine ("SARS") a mené un audit auprès de la filiale sud-africaine d'AB InBev, la South African Breweries (Pty) Ltd. ("SAB"), en relation avec le rachat en 2017 de la participation de SAB dans Coca-Cola Beverages Africa (Pty) Ltd ("CCBA"), l'entreprise d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique, par CCBA. D'après l'évaluation de la SARS, SAB devrait 6.4 milliards de rands sud-africains (0.4 milliard d'USD) en impôts, en plus des pénalités et intérêts, qui, à la date de l'évaluation, représentent un total de 17.7 milliards de rands sud-africains (1 milliard d'USD). L'opération de rachat comprenait également une indemnité pour certaines dettes fiscales de CCBA. CCBA a informé SAB qu'elle avait reçu un avis d'imposition de la SARS pour un montant de 8.9 milliards de rands sud-africains (0.5 milliard d'USD). Les deux évaluations sont contestées mais SAB pourrait être tenue de garantir ou de payer à l'avance une partie ou la totalité des montants évalués, en attendant le résultat de la contestation et de tout appel. Aucune provision n'a été constituée pour ces dossiers, car les risques de perte ne sont pas considérés comme probables.

AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de justice des Communautés européennes a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un "régime d'aide". Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un "régime d'aide", mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours, où elle reste pendante aux côtés d'autres appels pendants liés à cette affaire.

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (73 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68 millions d'euros (73 millions d'USD) en 2020.

ARIBTRAGE CERBUCO BREWING

Cerbuco Brewing Inc. ("Cerbuco"), une filiale canadienne d'Ambev, détient une participation de 50 % dans Cerveceria Bucanero S.A. ("Bucanero"), une *joint venture* à Cuba. En 2021, Cerbuco a entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale ("CCI"), concernant la violation potentielle de certaines obligations liées à la *joint venture*, le mandat étant formellement exécuté en 2022. En fonction de l'issue de l'arbitrage, les droits de Cerbuco pourraient être affectés. En conséquence, la capacité d'Ambev à continuer à consolider Bucanero dans ses états financiers pourrait également être affectée. L'impact financier n'a pas encore été déterminé, car il dépend de l'issue de l'arbitrage.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev serait débouté dans toutes ces actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire et Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants ont exigé de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 1.2 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Parmi les sept affaires liées à ce sujet, une a été réglée au cours des années précédentes. Cinq affaires ont fait l'objet d'une décision irrévocable en faveur d'Ambev, dont trois décisions au cours du deuxième trimestre de l'année 2023. La dernière affaire a déjà fait l'objet d'une décision favorable et est pendante devant la Cour Suprême. Compte tenu de tous ces faits, Ambev et ses conseils externes sont convaincus que les chances de perte de la dernière affaire pendante sont faibles et, par conséquent, nous n'avons pas constitué de provision pour ce litige.

PROJET DE RECOURS COLLECTIF AU QUÉBEC

Labatt et d'autres défendeurs tiers ont été cités dans un projet de recours collectif devant la Cour suprême du Québec visant à obtenir des dommages-intérêts compensatoires et punitifs non quantifiés. Les plaignants allèguent que les défendeurs n'ont pas mis en garde contre certains risques spécifiques pour la santé liés à la consommation des boissons alcoolisées des défendeurs. Une sous-catégorie de plaignants allègue en outre que leurs maladies ont été causées par la consommation des produits des défendeurs. Le projet de recours collectif n'a pas encore été autorisé par la Cour suprême.

22. Parties liées

Il n'y a pas eu de changement significatif aux transactions avec les autres parties liées de l'entreprise pendant la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, en comparaison avec le 31 décembre 2022.

23. Evénements survenus après la date de clôture

Aucun.